



SAGE du bassin de
l'Huisne

Alençon, le 17 janvier 2011

Dossier suivi par :
Vincent TOREAU
Tél. 02 33 82 22 72
Courriel : vincent.toreau@sagehuisne.org

Vos réf. OR/NB n°466

Nos réf. VT/110117/C1

Monsieur le Directeur Départemental
Direction Départementale des Territoires de l'Orne
Service Aménagement Environnement
Cité administrative / Place Bonet
61013 ALENÇON CEDEX

Objet : Projet d'arrêté départemental relatif à l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires à proximité de l'eau.

Monsieur le Directeur Départemental,

Par courrier du 20 décembre 2010, vous sollicitez mon avis quant à l'affaire citée en objet et je vous en remercie.

Comme vous le savez certainement, le périmètre du SAGE du bassin versant de l'Huisne est concerné depuis le 12 octobre 2010 par l'arrêté n°10-5393 pris par le préfet de la Sarthe relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques.

Dans un souci de cohérence avec cet arrêté je vous demande que l'application ou le déversement de produits phytosanitaires soient interdits à moins de 5 mètres des sources, des puits et des forages. Pour le reste, je n'ai aucune autre remarque à formuler.

Ainsi, sous réserve de la prise en compte de ma demande, j'émet un avis favorable à ce projet d'arrêté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau,

Jean-Pierre GERONDEAU